

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DEVE 55 Plan biodiversité de Paris – Programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris.

Mmes Fabienne GIBOUDEAUX et Anne HIDALGO,
rapporteuses.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 2 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 8 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver l'application du plan biodiversité pour la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Monsieur le Maire de Paris, émet un avis favorable au Plan biodiversité de Paris – Programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à :

- M. le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- M. le Préfet de Région.